

PÉROUGES PATRIMOINE ANIMATIONS
DOSSIER DE CANDIDATURE MARCHÉ D'ÉTÉ
Nocturne Samedi 20 Juillet 2024



Raison Sociale

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Téléphone :

E-mail :

Artisan Métier d'Art

Producteur

Commerçant

Je m'engage à faire démonstration de mon artisanat / art devant les visiteurs

PRODUITS PRÉSENTÉS : (si possible joindre illustrations)

.....
.....
.....

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Longueur de stand nécessaire : Profondeur maximum : 3 m

Besoin d'électricité:..... Voir Page 2 pour le dépassement à partir de 500 Watts

Type de véhicule avec lequel vous arrivez :

Remarques particulières :

.....
.....

Je joins à ma demande d'inscription :

* Présentation des produits (descriptif, photos)

* Copie de mon assurance Responsabilité Civile Professionnelle de **l'année en cours**

* Copie de la carte d'identité de l'exposant ou des exposants présent(s)

* Justificatif d'activité professionnelle (Siren, Carte d'immatriculation au répertoire des métiers, Extrait K bis ou Attestation d'affiliation à la MSA)

Réservation de mètres linéaires soit€

Calculés sur la base forfaitaire de 40 € les 3 mètres puis 10 € le mètre supplémentaire.

Règlement à établir à l'ordre de PEROUGES PATRIMOINE ANIMATIONS : **100% à la réservation confirmée**

IMPORTANT :

Merci d'envoyer le paiement et le chèque de caution de 50 euros **seulement après **acceptation** du dossier de candidature par la Commission.**

REGLEMENT EXPOSANTS DU MARCHÉ D'ÉTÉ DE PEROUGES

Article 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le marché d'été se déroulera en nocturne le **samedi 20 juillet 2024, de 16 h à 22 h 30**, sur le chemin des Terreaux, la place du Tilleul, de la Mairie, du For, du Catalpa, dans la rue des Princes.

Article 2 : PARTICIPATION

Le présent dossier est à retourner, soit par mail, soit par courrier postal, à l'adresse indiquée, **sans règlement**. Une Commission se réunira pour examen des candidatures et confirmera la réponse par mail au plus tard le 15 Juin 2024.

Article 3 : ADMISSION

Ce marché est ouvert **aux professionnels uniquement**, artisans et producteurs. Les commerçants sont acceptés seulement si leurs produits sont issus de l'artisanat. Une préférence sera faite aux exposants qui proposeront une démonstration. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant **si un autre présente les mêmes produits ou produits similaires**. Les sommes versées ne seront pas remboursées, y compris en cas de défection.

Article 4 : TARIFICATION

Forfait de 40 € pour un emplacement de trois mètres ; au-delà, 10 € par mètre supplémentaire. La longueur minimale de l'emplacement est fixée à 3 mètres. Le branchement électrique est réservé **aux artisans de bouche ou producteurs nécessitant une banque réfrigérée ou aux artisans présentant une démonstration**. Il doit être demandé avec le dossier de candidature moyennant un forfait de 20 euros pour la soirée, à partir de 500 Watts. Les exposants fournissent leurs propres stands dont ils assurent l'entière responsabilité. Un chèque de caution de 50 € sera demandé à chaque exposant lors de sa réservation et sera restitué le samedi soir à 22 h 30. Ce chèque sera encaissé si l'exposant quitte le marché avant cette heure.

Article 5 : INSTALLATION

Les exposants pourront s'installer **dès 13 h et avant 15 h**. La limite des emplacements désignés devra être respectée afin de préserver la libre circulation des piétons. L'accès sera autorisé aux véhicules jusqu'à 15 h, ils devront ensuite rejoindre le parking réservé à l'extérieur de la cité. Les emplacements non occupés à 15 h 30 seront considérés comme libres sans que l'intéressé puisse demander ni remboursement ni indemnité.

Article 6 : CLÔTURE ET NETTOYAGE

Les stands ne pourront être démontés avant 22 heures 30. Merci de laisser votre emplacement propre en fin d'exposition et de repartir avec vos déchets et emballages vides. Aucune société n'est prévue pour le nettoyage.

Article 7 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

Dans le cas où de nouvelles contraintes sanitaires, administratives et climatiques interviendraient, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler les conditions du présent règlement sans qu'aucun dédommagement ne soit prévu.

LE MARCHÉ SE TIENDRA DANS LE STRICT RESPECT DES CONTRAINTES SANITAIRES ET DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR LORS DE LA MANIFESTATION.

L'équipe de PÉROUGES PATRIMOINE ANIMATIONS